

De l'intolérable «fracture sociale» à la «tolérance zéro»

Article publié le 11 avril 2002 dans la rubrique Rebonds du journal Libération sous le titre :
« La loi pour guérir le hors la loi ».

Danièle EPSTEIN *

«Impunité zéro», «tolérance zéro»... de droite à gauche, la surenchère va bon train qui fait de l'insécurité le fonds de commerce des politiques. Dans la panique d'une campagne qui a remisé tout projet de société, on feint de trouver le remède, serait-il emplâtre sur une jambe de bois. Traitez l'effet, mais n'interrogez pas la cause, désignez l'arbre à abattre, pour mieux cacher la forêt qui se meurt, étouffez le cri de la «fracture sociale», écartez le gêneur, enfermez, neuroleptisez, mais cachez donc ces enfants que nous ne saurions voir ! Ces enfants qui sont les nôtres, ne sont-ils pas ceux que notre société a fabriqués ? Sans nul doute, l'effondrement symbolique dont témoigne la montée de la violence appelle un remaniement des dispositifs, des pratiques, des moyens, des formations, qui va bien au-delà du projet sécuritaire comme fin en soi.

Car l'insécurité, c'est aussi la leur, l'insécurité d'un passé qui ne passe pas, l'insécurité du présent quand la jungle fait loi à la place de la Loi. Ils font peur parce qu'ils ont peur, une peur informe, dans l'impensé des traumatismes, qu'ils conjurent dans une fuite en avant. Là où de génération en génération, les mythes et contes apprivoisaient les peurs, ils furent happés par la violence hypnotique de l'écran, jusqu'à ce que, du virtuel au réel, ils passent à l'acte pour de vrai. Ils jouent avec le feu, sans savoir que c'est leur vie qu'ils brûlent, prêts à risquer la mort pour se sentir vivants. Ils pensent ne rien devoir à personne, parce qu'ils ne seraient rien pour quiconque, et cherchent à donner consistance à une identité en miettes. Entre identité factice, trompe-l'oeil et faux-semblants, ils croient qu'ils n'ont rien à perdre, et espèrent gagner autrement, échapper à ce Rien qu'ils croient être, en misant le Tout pour le Tout.

Exilés du monde, ils se renforcent d'un mirage identitaire jusqu'à l'affrontement. Ils prennent possession des lieux dans une guerre de trottoirs, marquent leur territoire, pour dire leur existence et foncent tête baissée, pour préserver le semblant contre le risque d'anéantissement. De débrouille en magouilles en embrouilles, de business en racket, la génération de la marge s'arrache de la grisaille de son vide quotidien. Hors-la-loi, hors-les-mots, la violence déferle sans butée, à fleur de peau, à fleur de regard, à fleur de mots, quand le semblable, de sa seule présence, menace leur narcissisme chancelant : *«Il m'a pas respecté... il m'a traité... il m'a regardé.»*

De ratages en exclusions, ils enchaînent et épuisent les institutions éducatives. Leurs parents, blessés, ont souvent fait au mieux de ce qu'ils pouvaient, puis en appellent à l'Autre, qui ferait autorité, qui réussirait là où ils ont échoué. Ils échappent aux parents, aux institutions, comme ils s'échappent d'eux-mêmes, au plus loin d'une dépression enfouie. Enfants in-désirables, ils sont devenus adolescents «in-casables» : on ne les veut pas et ils ne nous veulent pas, ils refusent de rentrer dans la case, entre justice et psychiatrie, et hurlent leur rage de vivre envers et contre tous, envers et contre tout. Comment atteindre ces adolescents qui ne se laissent pas atteindre, établir et constituer du lien, là où le lien les menace ?

En bout de chaîne, la Protection judiciaire de la jeunesse tente de prendre en charge ces mineurs délinquants, errants dans un tissu social dont la trame se fragilise. Enfants d'un socius qui se délite, aussi déstructurés que le monde qui les porte, ils n'ont plus que leur violence pour

* Danièle EPSTEIN est psychologue à la Protection judiciaire de la jeunesse.

lutter contre l'effondrement psychique qui guette. Face à la chute des idéaux, l'effritement de l'Interdit, l'ébranlement des limites, reste l'injonction à se remplir dans l'urgence éphémère de la satisfaction, comme seule issue au malaise dans la civilisation. Libéralisme oblige, la «Marque» mondialement infaillible leur tient lieu de Nom. Si les Pères eurent la décence de renoncer pour des lendemains qui chantent, les fils, indécents, font effraction dans un supermarché d'abondance, déserté de parole. Ici et maintenant, de gré ou de force, dans le déni de la dette, ils exigent leur dû.

L'ordonnance de 45, célébrée officiellement lors de son cinquantenaire à grands renforts de discours éclairés, serait-elle devenue caduque, comme voudraient le faire croire ses détracteurs ? En affirmer la pertinence, c'est prendre en compte la dimension du Sujet derrière son acte. En instituant la primauté de l'éducatif sur le répressif, l'ordonnance de 45 ouvrit une brèche dans l'impasse du «surveiller et punir», pour rappeler qu'il y a du Sujet en souffrance, comme on le dit d'une Lettre restée en souffrance de n'avoir trouvé son destinataire. La juridiction des mineurs permet de nous faire destinataire de ces enfants, pour accueillir et décoder avec eux une Lettre en instance, celle de leur histoire démantelée, de leur mémoire gelée. C'est en suscitant leur parole, en soutenant l'élaboration de leur intériorité psychique déstructurée, que prendra sens pour eux la question de leur inscription dans le social, car la loi qui règle le lien social n'a de chance de s'inscrire qu'à s'articuler à une autre

Loi, fondatrice, qui, en les nommant dans une filiation, les autorise à prendre place au fil des générations. Dans l'oubli des leçons du passé, la «solution» sécuritaire répond à la violence par l'enfermement, en reprenant le seul langage qu'ils connaissent, celui de la loi du plus fort, qui alimente une logique de violence en inflation. Loin du conditionnement comportementaliste d'un temps-parenthèse qui évacue le Sujet (quelques mois en centre fermé pour apprendre à manger, se coucher, se lever, se laver, trois petits tours et puis s'en vont... pas question de se poser des questions), leur prise en charge ne peut prendre appui que sur une rencontre, un lien qui fasse écart, appel d'air dans une vie plombée... souffler, respirer, parler, imaginer, désirer. Par leur violence, ces enfants posent une question à la Loi, ils la provoquent pour qu'elle les rattrape et apporte une réponse pacifiante qui civilise la haine qui les envahit, qui fasse limite à leur chute en abîme, l'abîme de la toute-puissance.

La juridiction des mineurs permet que la violence se déplace sur un événement de parole. Elle permet à l'enfant d'effectuer un passage, s'il rencontre un passeur, un passeur de Loi, qui va le prendre en compte, pour qu'il rende des comptes, façon de lui signifier qu'il compte, qu'il n'est pas laissé pour compte, qu'il est comptable de ses actes, redevable devant la loi. Telle est la fonction structurante de la Loi, tel est le fondement symbolique de toute décision judiciaire.